

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

---

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 2 mars 2017 à 18h30 heures,

### A la salle polyvalente de BRISON-SAINT-INNOCENT

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
13	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
14	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
15	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
16	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
17	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
18	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
20	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
22	LE BOURGET DU LAC	T	Damien NOEL	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
25	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
26	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
27	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
32	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
33	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
34	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
36	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
37	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
38	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
39	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
40	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	Arrivé après la 4 <sup>ème</sup> délibération
41	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
42	MOUXY	T	Nicolas MARC	
43	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
44	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
45	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
46	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
47	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
48	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
49	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
50	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

51 TRESSERVE  
52 TREVIGNIN  
53 VIONS  
54 VIVIERS-DU-LAC  
55 VOGLANS

T Eric COURSON  
T Gérard GONTHIER  
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
T Robert AGUETTAZ  
T Yves MERCIER

Pouvoir de Martine SCAPOLAN  
Pouvoir de Martine BERNON

26 communes présentes

## Autres présents non votants :

Marc MORAND  
Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Véronique MERMOUD  
Kévin TORRES FERREIRA  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Pugny-Chatenod  
Saint Offenge  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directrice de cabinet / Communication  
Responsable Urbanisme  
Chargé de mission Urbanisme  
Responsable juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 23 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 450 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 53 présents (53 titulaires), et 65 votants.

*ECONOMIE***Mise en place d'un espace de travail partagé et collaboratif  
(Espace de coworking)  
Attribution de subvention à l'association Le Mug 2**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac peut soutenir, au titre de sa compétence en matière de développement économique, les structures, dispositifs ou actions intervenant dans ce domaine.

Qu'est-ce qu'un espace de coworking ?

L'idée à l'origine de ce concept est de permettre aux travailleurs indépendants, de plus en plus nombreux, de ne pas rester isolés chez eux et de pouvoir trouver des espaces de socialisation, comparables à une entreprise. Ces espaces de travail, lieu tiers entre travail à domicile et travail en entreprise, associent à la fois le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise.

De plus en plus d'entreprises (ou d'organismes publics) favorisent cette forme de travail pour des raisons évidentes d'économie, de flexibilité, mais aussi pour dynamiser la créativité de leurs employés à travers les contacts et rencontres facilités dans un tel espace.

L'objectif est donc de faciliter les échanges de compétences, les partenariats, la créativité, le carnet d'adresse, et de s'entraider afin de rompre l'isolement du porteur de projet, du salarié "télétravailleur" du demandeur d'emploi, du chef d'entreprise, et ainsi développer leur réseau. En tant qu'espace de travail, ces espaces de coworking, jouent un rôle de plus en plus important en favorisant la structuration de véritables réseaux de "co-travailleurs".

Au sein de ces réseaux, le travail se fait par une agrégation ponctuelle de compétences s'associant et se dissociant selon les projets, plus rapide et flexible que les structures très hiérarchisées des entreprises, le réseau remplaçant potentiellement l'entreprise. Ces espaces sont loués à la demande aux utilisateurs, abonnés ou non (à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois, à l'année). Par ailleurs, en étant abonné, l'utilisateur disposera d'un badge d'accès lui permettant d'utiliser l'espace 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Mise en place d'un espace de coworking sur le territoire de Grand Lac :

Monsieur le Président rappelle que le projet de mise en place d'un espace de coworking a été présenté le 29 septembre 2016 au Conseil de Communauté de la CALB, qui a approuvé le soutien à la création d'un espace de travail collaboratif sur le territoire, suite à l'avis favorable de la commission Economie en date du 15 septembre 2016. La commission de la ville d'Aix-les-Bains dédiée aux questions numérique a également émis un avis favorable, au regard d'un tel projet qui s'inscrit dans le cadre des initiatives numériques permettant l'essor de l'activité économique du territoire.

Piloté par Grand Lac et la commune d'Aix-les-Bains, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire, cet espace de coworking permettrait la mise en place d'un espace de travail partagé, collaboratif et animé, réunissant des salariés ou chefs d'entreprises qui travailleraient quotidiennement ou ponctuellement. L'espace de coworking serait implanté sur la commune d'Aix-les-Bains, à 100 mètres de la gare, dans les locaux de la Scop Oxalis, et proche de Pôle emploi. Ce service est complémentaire avec les offres immobilières territoriales (bureaux, pépinière, incubateur...) avec généralement un impact significatif sur le développement économique local (commerce de centre-ville par exemple). L'objectif est la mise en place d'un outil qui devienne, à court terme, autonome financièrement grâce au chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant.

Cet espace de coworking est actuellement porté par l'association "Le Mug", ayant déjà mis en place un tel dispositif sur Chambéry. En décembre 2016, le bureau de l'association chambérienne "Le Mug" a décidé de créer une seconde entité juridique autonome, l'association "Le Mug 2", afin de scinder juridiquement et financièrement les 2 structures (Chambéry et Aix-les-Bains), et notamment les bilans financiers.

Plan de financement prévisionnel du projet d'espace de coworking :

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel du projet, annexé à la présente délibération.

Le coût prévisionnel a été estimé à 255 667 € (période 2016-2020), comprenant l'animation du dispositif, les charges de fonctionnement, la communication, le loyer et les investissements. Les recettes comprennent, en complément du chiffre d'affaires généré par l'espace, des subventions versées par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région et la communauté d'agglomération sur la période 2016-2019, conformément au plan de financement prévisionnel annexé et sous réserve du vote annuel de la subvention.

Pour l'exercice 2016, les subventions accordées à l'association "Le Mug" pour la mise en place de cet espace de coworking ont été les suivantes :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du CDDRA Métropole Savoie (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) dans le cadre de la convention de centralité de Grand Lac (Axes stratégiques 3 : organiser un développement économique cohérent) a accordé une aide de 20 000 €,
- La Caisse des Dépôts et Consignations au titre du développement économique, a accordé une subvention de 10 000 €,
- Le Conseil Communautaire de Grand Lac a accordé, par délibération en date du 29 septembre 2016, une somme de 15 000 € destinée à cofinancer le démarrage du projet.

Il est proposé au conseil communautaire de Grand Lac de poursuivre l'accompagnement financier de l'association et d'octroyer à l'association "Le Mug 2", en charge de la mise en place de l'espace de coworking sur le territoire de Grand Lac, une somme de 10 000 € au titre de l'année 2017, destinée à cofinancer le fonctionnement du 1<sup>er</sup> exercice. L'ouverture de l'espace est programmée en avril 2017.

---

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la mise en place d'un espace de travail collaboratif sur le territoire,
- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association "Le Mug 2", en charge de la création de cet espace de coworking, pour l'exercice 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la mise en place de ce projet.

Aix-les-Bains, le 2 mars 2017

Le Président,  
Dominique DORD

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular red official seal. The seal contains the text "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND LAC" around the perimeter and a central emblem depicting a landscape with a sun and buildings. The signature is written in a cursive style.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 55
- Votants : 67
- Pour : 67
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0

COWORKING - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

RECETTES HT	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	DEPENSES HT	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Chiffre d'affaires HT		20 000 €	25 000 €	37 500 €	50 000 €	132 500 €	Animation de l'espace		19 000 €	19 500 €	20 000 €	20 500 €	79 000 €
Soutien public TTC	45 000 €	40 000 €	24 000 €	15 000 €		124 000 €	Charges de fonctionnement		12 000 €	13 000 €	13 500 €	14 000 €	52 500 €
Caisse des Dépôts et Consignations (accordé)	10 000 €					10 000 €							
Caisse des Dépôts et Consignations (en cours)		10 000 €	7 000 €			17 000 €	Communication (Le Mug)		9 000 €	2 000 €	1 500 €	1 000 €	13 500 €
Agglomération Grand Lac (accordé)	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		45 000 €	Loyer		11 000 €	11 333 €	11 667 €	12 000 €	46 000 €
Contrat de Ville Grand Lac (en cours)		20 000 €	7 000 €	5 000 €		32 000 €							
Région (serv. Dév. éco - CDDRA 2015) - Investissements	20 000 €					20 000 €	INVESTISSEMENTS	36 000 €	5 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	44 000 €
							Agencement / ameublement						
						- €	TVA à décaisser / subvention	7 500 €	6 667 €	4 000 €	2 500 €	- €	20 667 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>49 000 €</b>	<b>52 500 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>256 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 500 €</b>	<b>62 667 €</b>	<b>50 833 €</b>	<b>50 167 €</b>	<b>48 500 €</b>	<b>255 667 €</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Economie - Mise en place d'un espace de travail partagé et collaboratif (espace de coworking) - Attribution de subvention à l'association Le Mug 2

---

**Date de transmission de l'acte :** 07/03/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/03/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1772 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170302-d1772-DE

---

**Date de décision :** 02/03/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions accordées  
7.5.2.2. Aux associations